SYNTHÈSE

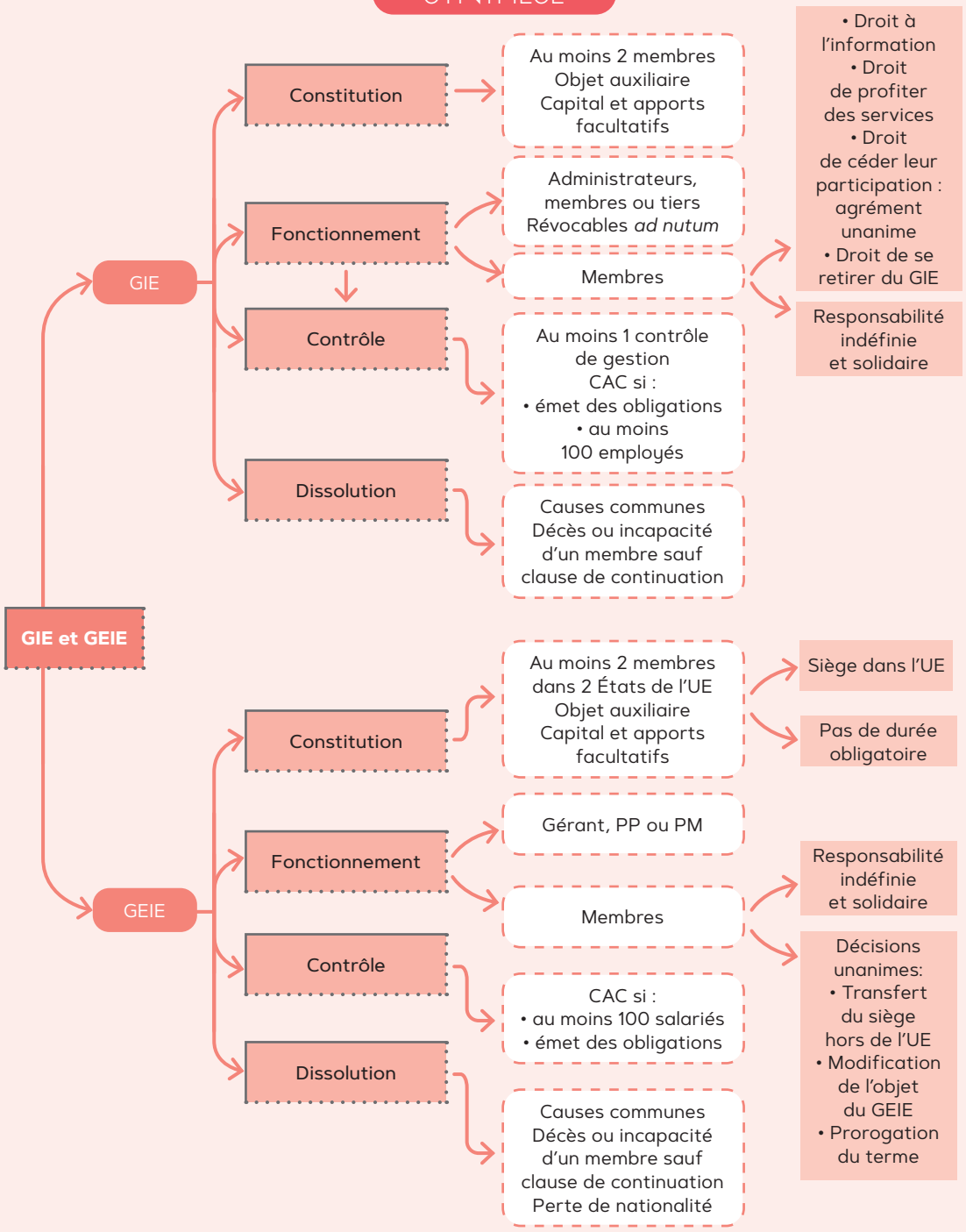
GIE et GEIE
GIE
Constitution
Au moins 2 membres
Objet auxiliaire
Capital et apports facultatifs
Fonctionnement
Administrateurs, membres ou tiers
Révocables *ad nutum*
Membres
• Droit à l'information
• Droit de profiter des services
• Droit de céder leur participation : agrément unanime
• Droit de se retirer du GIE
Responsabilité indéfinie et solidaire
Contrôle
Au moins 1 contrôle de gestion
CAC si :
• émet des obligations
• au moins 100 employés
Dissolution
Causes communes
Décès ou incapacité d'un membre sauf clause de continuation
GEIE
Constitution
Au moins 2 membres dans 2 États de l'UE
Objet auxiliaire
Capital et apports facultatifs
Siège dans l'UE
Pas de durée obligatoire
Fonctionnement
Gérant, PP ou PM
Membres
Responsabilité indéfinie et solidaire
Décisions unanimes:
• Transfert du siège hors de l'UE
• Modification de l'objet du GEIE
• Prorogation du terme
Contrôle
CAC si :
• au moins 100 salariés
• émet des obligations
Dissolution
Causes communes
Décès ou incapacité d'un membre sauf clause de continuation
Perte de nationalité